

Questions orales

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): À mon avis, monsieur le Président, nous procédons à une véritable réforme de la fiscalité en substituant un mode de taxe qui va se révéler très supérieur à celui qui est en vigueur actuellement.

Je rappelle à mon honorable collègue que cinq commissions royales ou différentes—je dis bien cinq—ont été créés, en 1940, 1956, 1963, 1976 et 1983. Toutes ont insisté sur la nécessité de modifier la fiscalité, de la réformer, et de présenter un nouveau type de taxe de vente.

Notre réforme n'est pas originale, car 48 autres pays ont déjà recours à cette taxe et ont démontré qu'elle donne d'excellents résultats.

Il s'agit certes d'une réforme lorsqu'on renonce à une taxe nuisible que nous appliquons depuis 65 ans pour en adopter une nouvelle, soit la taxe sur les produits et services.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Cette semaine, monsieur le Président, le gouvernement a entrepris une campagne de publicité à la radio pour annoncer sa TPS.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: L'un des spots publicitaires que j'ai entendus prétendait que la TPS n'est pas une taxe supplémentaire.

La question que je pose au ministre des Finances est la suivante: La TPS ne constitue-t-elle pas une taxe supplémentaire du fait qu'elle s'appliquera à tous les services qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas assujettis à la taxe? Ne constitue-t-elle une taxe supplémentaire qui s'ajoutera à la facture de fuel domestique et d'électricité? Ne constitue-t-elle pas également une taxe supplémentaire sur les vêtements, ceux notamment des enfants? Oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais répondre à la députée.

Nous éliminons une taxe qui nous permet de recueillir quelque 18 milliards de dollars de recettes. Nous la remplaçons par une nouvelle taxe qui nous permettra également de recueillir environ 18 milliards de recettes. Par conséquent, en abandonnant l'ancienne taxe de vente fédérale et en optant pour la taxe sur les produits et services à compter du 1^{er} janvier 1991, nous n'imposons pas aux Canadiens un fardeau fiscal supplémentaire.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le même

sujet et s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Il s'agit des annonces trompeuses et mensongères que l'on entend à la radio concernant le projet de taxe sur les produits et services.

Si des entreprises commerciales ou privées agissaient de la même façon que le gouvernement, leurs annonces disparaîtraient des ondes en un clin d'oeil. Le ministre demandera-t-il immédiatement à ses collaborateurs de faire enquête sur cette très grave question? Ou a-t-il décidé d'approuver cette initiative pour essayer de tromper les Canadiens tout en utilisant l'argent des contribuables à cette fin? Que va-t-il faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas vraiment de quoi parle le député. S'il a une raison particulière de dire que la publicité est erronée, qu'il le dise. Je voudrais qu'il soit plus précis.

[Français]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu. Hier, le directeur national de la firme comptable Peat Marwick Thorne, qui comparaisait devant le comité sénatorial, nous apprenait que le gouvernement était en train de modifier la TPS, y compris un taux moins élevé pour les petites entreprises.

Si cette information est exacte, est-ce que les petites entreprises vont payer moins de taxe, ou est-ce que le gouvernement est simplement en train de leur donner l'impression qu'elles vont payer moins?

[Traduction]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président.

Tout d'abord, nous ne sommes pas en train de modifier la TPS qui a été proposée.

En outre, ce dont on discute à l'autre endroit et ce dont parle le chef du Nouveau Parti démocratique ne sont que pures hypothèses.

Le fait est que nous collaborons avec les petites entreprises. Nous travaillons également afin de parvenir, si possible, à des méthodes comptables encore plus simples pour tous les Canadiens, et surtout, pour les petites entreprises.

Cela ne devrait surprendre personne. Nous l'avons précisé dans cette enceinte à maintes reprises. J'ai déclaré devant le comité des finances à plusieurs reprises que nous étions en train d'élaborer des méthodes simplifiées. Grâce à notre collaboration avec le secteur privé, nous avons été en mesure d'élaborer des formules d'enregis-